



Conditions valables à partir du 01/07/2025

LTV

≤ 80 %	> 80 % et ≤ 90 %	> 90 % et ≤ 100 %**	≤ 80 %	> 80 % et ≤ 90 %	> 90 % et ≤ 100 %**
--------	------------------	---------------------	--------	------------------	---------------------

TAUX PÉRIODIQUE MENSUEL

TAUX ANNUEL CORRESPONDANT *

HYPO IMMO / ACQUIZ / TRAVAUX A but immobilier, durée max 35 ans**	10 ans	= 10 ans	0,3515 %	0,3916 %	0,4233 %	4,30 %	4,70 %	5,20 %
	15 ans	> 10 ans et ≤ 15 ans	0,3595 %	0,4000 %	0,4313 %	4,40 %	4,80 %	5,30 %
	20 ans	> 15 ans et ≤ 20 ans	0,3635 %	0,4042 %	0,4353 %	4,45 %	4,85 %	5,35 %
	25 ans	> 20 ans et ≤ 25 ans	0,3795 %	0,4208 %	0,4511 %	4,65 %	5,05 %	5,55 %
	30 ans	> 25 ans et ≤ 35 ans	0,4034 %	0,4458 %***		4,95 %	5,35 %***	
HYPO CONSO / TRESO A but mobilier, durée max 20 ans	10 ans	= 10 ans	0,4511 %	0,4986 %	0,4986 %	5,55 %	6,15 %	6,15 %
	15 ans	> 10 ans et ≤ 15 ans	0,4749 %	0,5144 %	0,5144 %	5,85 %	6,35 %	6,35 %
	20 ans	> 15 ans et ≤ 20 ans	0,4907 %	0,5262 %	0,5262 %	6,05 %	6,50 %	6,50 %

* Le taux annuel correspondant est mentionné à titre informatif, le taux périodique détermine le tableau d'amortissement

** en fonction des produits

*** LTV ≤ 85 %

INDEMNITE DE MISE A DISPOSITION DES FONDS :

Une indemnité de 0,15 % par mois (1,81 % annuel) sera comptabilisée à partir du 1er mois suivant la date de l'acte, sur la fraction non prélevée du crédit accordé.

MAJORATION RISQUES SPÉCIFIQUES (CUMUL MAX 2%)		MENSUEL	ANNUEL	RÉDUCTIONS FIRST HYPO IMMO / HYPO ACQUIZ		MENSUEL	ANNUEL
PROFIL CLIENT	Age en fin de prêt > 75 ans	0,0416 %	0,50 %	CONDITIONS CUMULATIVES	1. Taux d'endettement max. 40 %	0,0416 %	0,50 %
	Age en fin de prêt > 85 ans	0,0664 %	0,80 %		2. Min. 1 emprunteur avec revenus professionnels (exclus : pensionnés)		
REVENUS	Pas de revenus professionnels (p.p.)	0,0208 %	0,25 %		3. Min. vital 1 500 € (seule) / 2.000 € (couple). A augmenter de 125€ / personne à charge.		
	Revenus locatifs > 50 % des revenus	0,0416 %	0,50 %		4. Pas de co débiteurs / affectant hypothécaire au dossier (hors conjoint)		
OBJET DU PRÊT / MONTAGE	Achat but locatif / Achat seconde résidence	0,0416 %	0,50 %		5. But mobilier < 25 %		
	Garantie avec kWh/m²/an > 300 sur base du PEB ou projection PEB en cas de travaux	0,025 %	0,30 %				
	Garantie avec kWh/m²/an > 500 sur base du PEB ou projection PEB en cas de travaux	0,0416 %	0,50 %				
	Second rang	0,0664 %	0,80 %	Garantie avec kWh/m²/an < 160 sur base du PEB avec KWH ou projection PEB avec KWH en cas de travaux	0,0167 %	0,20 %	
ENDETTEMENT	Souscription d'un crédit datant de moins d'1 an (hors travaux/voiture) et/ou réendettement après centralisation (dans les 2 ans)	0,0416 %	0,50 %				



ANNEXE : LES FRAIS

FRAIS D'EXPERTISE

CFCAL accepte les expertises réalisées par trois prestataires la société GUDRUN, la société Châtelain Experts et la société IMMOPRICE. Le choix entre les trois experts est laissé à la discrétion du/des demandeur(s).

GUDRUN			
Valeur de marché (Vdm) estimée, augmentée du montant (TVAc) des travaux, prévus ou nécessaires, réalisés par un entrepreneur	1. Habitation unifamiliale (1)	Biens avec max. 3 entités (2) dont max. 150 m ² destinés à un usage professionnel	Biens avec plus de 3 entités (2) et/ou plus de 150 m ² destinés à un usage professionnel
Vdm ≤ 350.000 €	225 €	225 €	350 €
350.000 € < Vdm ≤ 750.000 €		350 €	450 €

(1) Éventuellement avec un espace à usage professionnel de max 30m².

(2) Une entité est par ex. un appartement, un studio, un rez-de-chaussée commercial, ...

CHATELAIN XPERT / IMMOPRICE	
Terrains non bâtis avec une valeur expertisée < 500.000 €	150 €
Terrains non bâtis avec une valeur expertisée > 500.000 €	200 €
Biens avec une valeur expertisée de < 500.000 €	250 €
Biens avec une valeur expertisée de > 500.000 €	350 €
Si travaux ou nouvelle construction < 500.000 €	275 €
Si travaux ou nouvelle construction > 500.000 €	350 €
Frais pour constat des travaux	150 €

FRAIS DE DOSSIER *

Dossier avec une convention : 350 €.

Dossier avec plusieurs conventions : 650 €.

En cas de modification du contrat nécessitant un examen du dossier et la remise d'une nouvelle offre (modification des modalités de remboursement, de la durée, du taux, mainlevée partielle d'une inscription hypothécaire, remplacement ou libération d'une sûreté, décharge d'un crédit ou d'une sûreté personnelle) :

Dossier avec une convention : 175 €.

Dossier avec plusieurs conventions : 325 €.

* uniquement dans le cadre d'un crédit HYPO IMMO/ HYPO ACQUIZ / HYPO TRAVAUX

FRAIS ADMINISTRATIFS

Frais pour lettre de rappel : 7,50 € + frais de port